ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 45296

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la situation préoccupante du secteur associatif. En effet, les associations ayant pour mission la solidarité nationale assurent une présence continue de proximité dans une société française de plus en plus éclatée où les liens sociaux sont de plus en plus distendus. Les associations sont souvent présentes pour faire face aux situations d'urgence et de crise qui surviennent dans un contexte de chômage toujours aussi inquiétant. Pour assurer leur fonction efficacement, elles doivent faire des campagnes de sensibilisation du public, des formations de bénévoles, des organisations de structures d'encadrement... C'est pourquoi il le remercie par avance de bien vouloir examiner attentivement les solutions qu'il envisage afin d'aider et soutenir financièrement tant au niveau local que national le secteur associatif. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Texte de la réponse

Les associations et en particulier celles engagées en faveur des personnes démunies jouent un rôle irremplaçable dans le maintien de la cohésion sociale. Elles ont particulièrement besoin, d'une part de consolider leurs relations contractuelles avec les pouvoirs publics pour que la pérennité de leurs actions soit garantie et, d'autre part, de bénéficier de l'aide de bénévoles sans lesquels elles ne pourraient agir. C'est dans ce contexte qu'a été annoncé par le Premier ministre, lors de la première conférence nationale de la vie associative qui s'est tenue le 23 janvier 2006, un ensemble de mesures s'articulant autour de trois thèmes : l'affirmation de la place des associations dans le dialogue civil, la consolidation des relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations et la reconnaissance du bénévolat. Celles-ci visent notamment à garantir la régularité du versement des subventions notamment par la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs. Favoriser et mieux reconnaître le bénévolat est un objectif essentiel qui conditionne le développement et la pertinence des réponses apportées par le secteur. Les décisions annoncées ont fait l'objet d'une concertation étroite avec le monde associatif. Des aides très concrètes comme la possibilité offerte aux bénévoles de bénéficier du titre repas sont prévues. La mise en place d'une couverture assurance des bénévoles dont le financement pourrait être en partie assuré par l'État constitue une réponse à une préoccupation forte des associations. Pour mieux faire reconnaître les valeurs portées par les bénévoles, la création d'une semaine de la citoyenneté - dont le point d'orgue sera la journée mondiale du bénévolat du 5 décembre - permettra de mettre en valeur des actions exemplaires qui sans cet engagement n'auraient pu être réalisées. Le bénévolat en ligne sera promu et facilité, permettant ainsi à de nombreuses personnes d'apporter à distance leur concours. L'ensemble de ces mesures témoigne de l'attention particulière portée par le Gouvernement à la promotion du bénévolat et au développement de la vie associative au service de la cohésion sociale.

Données clés

Auteur : M. Yvan Lachaud
Circonscription : Gard (1re circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE45296

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45296
Rubrique : Politique sociale
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5998
Réponse publiée le : 11 avril 2006, page 3905